

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

9^e Année — 1903

2^e LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1904

CHRONIQUE

LE PRIEURÉ DE SAINT-GUENAUT

Le fait le plus saillant pour Corbeil que nous ayons à enregistrer dans cette chronique est la démolition de l'Hôtel-de-ville actuel, qui va être remplacé par un monument de style moderne, orné d'un campanile, selon la mode adoptée de nos jours.

Mais ce vieux bâtiment qui va disparaître, — l'attaque en est commencée (1), — a une histoire qu'il m'a paru bon de faire rapidement connaître avant qu'il n'ait tout à fait disparu.

Avant la fièvre de démolitions qui a sévi à Corbeil pendant tout ce XIX^e siècle (celui-ci a vu disparaître cinq églises), le bâtiment voué aujourd'hui à la destruction était le Prieuré de Saint-Guenaut, dont l'église du même nom (XIII^e siècle), toute voisine, a été démolie en 1885, après avoir servi de prison depuis la révolution.

Ce Prieuré de Saint-Guenaut était une dépendance de l'ancienne Abbaye de Saint-Victor de Paris, à laquelle Louis VI l'avait donné en 1134; il y resta attaché tant que vécut Saint-Victor, c'est-à-dire jusqu'à la révolution, où l'Abbaye et le Prieuré disparurent en même temps.

La confirmation de la donation de Louis VI fut faite la même année 1134 par Etienne, Evêque de Paris.

(1) La démolition partielle des bâtiments de la mairie a commencé le 7 Octobre 1903. Je dis partielle parce que la moitié environ des bâtiments a été conservée pour les besoins de la mairie : plus tard, quand le nouvel Hôtel-de-ville sera en partie construit, les services s'y installeront plus ou moins provisoirement, et c'est alors que seront démolies les dernières parties du Prieuré de Saint-Guenaut.

A l'origine, un Prieur et quatre chanoines, tous Victorins, furent affectés au service du Prieuré. Plus tard, en 1258, saint Louis, qui habitait souvent le château de Corbeil (aujourd'hui les grands moulins), fit bâtir, entre ce château et le Prieuré de Saint-Guenault, une Sainte-Chapelle à deux étages, comme celle de Paris et, à cette occasion, il demanda à Saint-Victor d'envoyer trois nouveaux chanoines de leur ordre pour desservir certaines fondations qu'il avait instituées dans sa nouvelle Sainte-Chapelle.

Il ne m'a pas été possible de savoir combien de temps ces chanoines restèrent au Prieuré de Corbeil, mais il est certain qu'ils n'y étaient plus à la fin du xvi^e siècle, puisque la Sainte-Chapelle de Saint-Louis fut détruite en très grande partie en 1590, pour les besoins de la défense de la ville, lors du siège de Corbeil par le duc de Parme en cette même année. Ce qui restait de cette chapelle disparut complètement en 1633.

Les trois autres chanoines qui assistaient le Prieur de Saint-Guenault ne durent pas non plus rester à Corbeil, car on n'en trouve plus aucune trace à partir du xvi^e siècle; le Prieur resta seul, son Prieuré prit le titre de Prieuré-Cure, et l'église devint la paroisse Saint-Guenault, dont le Prieur était le Curé.

Aucun document ne nous renseigne sur ce qu'était le bâtiment du Prieuré dès l'origine et dans les siècles suivants, mais une note de l'abbé Guiot, le 60^me et dernier Prieur de Saint-Guenault, nous apprend que des réparations importantes furent faites au Prieuré en 1640. Le même abbé Guiot fut appelé à le reconstruire entièrement en 1785. Ce fut lui qui présida aux travaux, dont il nous a laissé quelques plans et dessins. Il nous apprend (1) que le nouveau bâtiment fut construit dans le jardin et qu'une *table de bronze* portant une inscription commémorative fut placée dans la première pierre, à l'angle de la cour. Ce renseignement est un peu vague; jusqu'à présent on n'a encore rien trouvé dans les fondations de la partie démolie; l'angle de la cour est à peine atteint; espérons que la démolition de la seconde partie nous donnera de meilleurs résultats. Mais en attendant que nous retrouvions la fameuse *table de bronze* indiquée par l'abbé Guiot, nous pouvons citer le texte de l'inscription que le bon abbé y a fait graver et qu'il a eu la bonne pensée de nous conserver.

(1) Almanach de la ville et district de Corbeil, 1791, p. 129.

L'AN DE GRACE 1785, SOUS LE PONTIFICAT DE PIE VI, ÉTANT
ARCHEVÊQ. DE PARIS, ANT. ELÉONOR LE CLERC DE JUIGNÉ ;
ABBÉ COMM. DE S^T VICTOR, ANT. MALVIN DE MONTAZET ;
GR. PRIEUR DE LA D. ABBAYE ROYALE, ANT. LAGRENÉE ;
ABBÉ SÉCULIER DE S^T SPIRE, NICOLAS TESTU ; PRIEUR-CURÉ
DE S^T GUENAUT, JOSEPH-ANDRÉ GUIOT, NATIF DE ROUEN,
CHAN. RÉG. ET ANCIEN BIBLIOTHÉCAIRE DE S^T VICTOR, CHANOINE
DE S^T SPIRE ; DU RÈGNE DE LOUIS XVI ; ÉTANT S^{GR} ENGAGISTE
DE CORBEIL, GABRIEL-LOUIS DE NEUFVILLE DUC DE VILLEROY ;
PRÉVÔT DE LA D. VILLE, PAUL-CHARLES-JEAN-BAPT. ROBERT DE
COURVILLE ; MAIRE, SIMON BRIERE ; ÉCHEVINS, MARIE-HENRY
CAILLOIS, ET ÉDOARD (*sic*) MATHEZ ; PRÉVÔT DE LA JUSTICE DE
SAINT-GUENAUT, JEAN POPELIN, ET PROCUREUR FISCAL
NICOLAS DEBOUSSOIS ; A ÉTÉ POSÉE LA PRÉSENTE PIERRE,
POUR PREMIÈRE DU NOUVEAU BATIMENT DE CE PRIEURÉ,
CONSTRUIT D'APRÈS LES DESSINS ET SOUS LA CONDUITE DE
JEAN-BAP. POULAIN, ARCHITECTE A PARIS, PAR NIC.
P. ET GILLES P. BUREAU, JEAN-BAPTISTE BOUÏN,
PIERRE DIONIS, ENTREPRENEURS EN LA MÊME VILLE, LE
1^{ER} DE SEPTEMBRE, FÊTE DE S^T LEU.

QUÒ POMONA SUAS QUÒ FLORA PARAVERAT OLIM
DIVITIAS, MEDIO STAT DOMUS ISTA SOLO.
ANTIQUI RENOVATA LARIS SIC GLORIA TECTIS
ERGO NOVIS MANEAT, TE ÆDIFICANTE, DEUS :
CŒLESTEM VIRTUS HOSPES DIFFUNDAT ODOREM,
ET DOCTRINA SUAS ÆMULA PROMET OPES.

G. V.

L'abbé Guiot était un grand manieur de vers latins ; il en faisait sans cesse et en mettait partout ; il n'a donc pas négligé d'en inscrire quelques-uns sur sa *table de bronze* pour nous apprendre qu'il plaçait son nouveau bâtiment dans le milieu du jardin.

Le pauvre Abbé ne jouit pas longtemps de son Prieuré recons-

truit, car vint la révolution et, dès 1789, il fut chassé de chez lui, on l'enferma même dans son église, transformée en prison. Plus tard, arrêté à Melun, il y fut emprisonné, puis transféré à Fontainebleau et ensuite à Versailles. La grande tempête passée, il revint à Corbeil où les habitants le nommèrent curé de Saint-Spire ; mais il avait prêté serment à la Constitution et l'évêque de Versailles ne voulut point reconnaître cette nomination. Obligé de quitter de nouveau Corbeil, il vint à Paris où il exerça les fonctions de prêtre habitué à Saint-Nicolas-du-Chardonnet ; on le nomma ensuite curé de Bourg-la-Reine, où il mourut le 21 septembre 1807.

Lors de la suppression du Prieuré en 1789 (1), l'administration s'empara des bâtiments ; elle y installa le district et le tribunal ; l'église, elle, fut convertie en prison. Au commencement de l'année 1800, les choses changèrent de nom, le district devint une sous-préfecture qui continua à résider dans l'ancien Prieuré de Saint-Guenault reconstruit par l'abbé Guiot. Pendant plus d'un demi-siècle, la Sous-Préfecture et le tribunal occupèrent ces mêmes bâtiments jusqu'au jour où le département de Seine-et-Oise décida de construire une Sous-Préfecture nouvelle. Celle-ci fut édifiée là où nous la voyons aujourd'hui, près du chemin de fer.

Ce fut en 1863, sous l'administration de M. Boyer, que la Sous-Préfecture abandonna l'ancien Prieuré. Vingt ans après, en 1883, le tribunal alla occuper le nouveau palais de justice qui avait été édifié dans l'ancienne prairie de Saint-Jean. Vers la même époque, une prison cellulaire fut construite à côté du nouveau tribunal, ce qui entraîna la fermeture de l'antique église Saint-Guenault qui devait disparaître peu d'années après (1885).

Sur ces entrefaites, la Mairie qui, après des pérégrinations diverses, était encore sans domicile fixe, et occupait, à titre provisoire et comme locataire, le grand immeuble de la place Saint-Guenault qui fait angle avec la rue du Grand-Pignon, pensa à acquérir l'hôtel délaissé par la Sous-Préfecture, pour s'y installer d'une manière définitive.

La ville de Corbeil entra donc en pourparlers avec le départe-

(1) Décret des 2 et 4 novembre 1789, qui met les biens nationaux à la disposition de la nation.

Plus tard, l'ancien Prieuré de Saint-Guenault fut rétrocédé au département de Seine-et-Oise par le décret du 9 avril 1811 qui concédait gratuitement aux départements, arrondissements ou communes la pleine propriété des édifices et bâtiments occupés alors pour le service de l'administration, des cours et tribunaux et de l'instruction publique.

ment ; après d'assez longues négociations, un accord intervint et elle devint ainsi propriétaire de l'ancien Prieuré de Saint-Guenault, moyennant le prix de 50.000 francs. L'acte de vente est du 20 janvier 1864. Il contenait une clause par laquelle le département conservait la jouissance du tribunal et de la prison. Un bail fut même passé à ce sujet pour une durée de 27 années, avec faculté de résiliation et moyennant un loyer annuel de 500 francs. On a vu que ce bail fut résilié en 1883 par suite du transfert du tribunal et de la prison dans leurs nouveaux locaux.

Telles sont les principales péripéties par lesquelles a passé ce Prieuré de Saint-Guenault qui, pendant près de mille ans, tint une place importante dans notre cité. Ce sol sur lequel va s'élever le nouvel hôtel-de-ville est rempli de souvenirs ; les amis de notre histoire ne manqueront pas d'évoquer bien des noms illustres ; ils reverront les grandes figures qui y ont passé, Saint Louis, Joinville, Robert Sorbon, la Reine Blanche de Castille, et tant d'autres encore, sans oublier le savant abbé Guiot, véritable historien de Corbeil, dont le souvenir est inséparable de ce Prieuré de Saint Guenault qu'il avait bâti.

A. D.

LES DÉCOUVERTES DE WISSOUS

Dans son numéro du 7 janvier 1904, l'*Abeille de Corbeil* donnait un article intéressant sur la découverte de travaux romains retrouvés à Wissous (1), dans le courant d'Octobre 1903. Il s'agissait de la reconnaissance d'un bassin romain, trouvé dans la plaine de Wissous, et qui servait à alimenter l'aqueduc qui conduisait les eaux aux thermes, dits de Julien, à Lutèce.

L'emplacement de ce bassin avait été admirablement choisi dans cette plaine de Wissous, élevée de 65^m 30 au-dessus de la mer, tandis que l'altitude de la région du palais des Thermes n'est que de 37^m 26 ; c'est ce qui permit aux romains d'obtenir, par un art consommé, une pente moyenne de 1^m 59 par kilomètre pour une longueur de rigoles de 16 kilomètres.

Ce réservoir de Wissous recevait des sources diverses, celle de

(1) Arrondissement de Corbeil, canton de Longjumeau.

Rungis entre autres, qu'il envoyait à Lutèce par une rigole ou canal couvert qui fut reconnue à peu près dans tout son parcours.

La Commission du Vieux Paris prit un vif intérêt à cette découverte; son secrétaire, M. Tesson, assisté de M. Staudt, conducteur des travaux de Paris, attaché au service d'entretien et de surveillance des aqueducs, se rendirent sur les lieux et étudièrent minutieusement le bassin de Wissous, les rigoles supérieures qui l'alimentaient et la conduite qui menait l'eau à Paris. Il résulta de cette visite des rapports et des comptes-rendus qui furent lus devant la commission du Vieux Paris dans sa séance du jeudi 12 Novembre 1903.

Cette séance est tout entière rapportée au *Bulletin municipal de la ville de Paris*, numéro du 10 février 1904. La reconnaissance du bassin de Wissous y occupe plus de huit colonnes (pp. 745-748 à 3 colonnes par page). La commission s'intéressa beaucoup à la lecture des rapports et des données historiques qui suivirent, elle constata la grande importance qu'avait cette découverte pour l'histoire de Paris, et elle prit en conséquence les résolutions suivantes :

« De l'exposé qui précède, il résulte que la partie la plus importante de l'aqueduc romain des thermes de Lutèce est maintenant bien connue et repérée. L'intérêt historique qui s'y rattache se trouve doublé par le bon état de l'ouvrage et de ses dépendances. Il semble donc qu'il y a lieu d'étudier les moyens d'en acquérir la propriété et d'en assurer ensuite la conservation. Les propositions suivantes sont donc présentées au nom de la commission de permanence :

La Commission du Vieux Paris,
Sur le rapport de M. L. Tesson,
Emet le vœu :

« Que le bassin romain de Wissous, tête de la rigole qui alimentait les thermes de Lutèce, soit dégagé des terres qui le recouvrent ;

« Qu'il soit classé comme monument historique et confié pour la conservation au service des beaux-arts de la ville de Paris ;

« Prie M. le Préfet de la Seine de soumettre au Conseil municipal une demande de crédit pour l'acquisition :

« 1° Du terrain qui contient cet ouvrage antique ;

« 2° D'une parcelle de terre qui permettrait d'établir une communication avec la route de Wissous à Rungis ».

Ce vœu est adopté.

La commission du Vieux Paris est composée des plus savants archéologues de la Capitale; on voit par les détails donnés ci-dessus, quelle importance elle attache à la découverte faite à Wissous. Il sera intéressant de connaître la suite que le Conseil municipal de Paris donnera au vœu de la commission; c'est ce que nous ferons en sorte de savoir, afin de porter à la connaissance de nos collègues de la Société, la décision qui sera prise sur cette intéressante question.

A. D.

LA BIBLIOTHÈQUE DE SIR THOMAS PHILIPPS

Un anglais, sir Thomas Philipps, avait réuni autrefois une très importante collection de manuscrits rares et de livres précieux. Cette bibliothèque était installée à Cheltenham (Angleterre) où les savants, les érudits de toutes nations, qui la connaissaient bien, pouvaient aller consulter les manuscrits ou les livres rares qu'on ne trouvait que là. Cette bibliothèque n'était pas d'un abord facile, car en dehors du voyage, il en coûtait une livre sterling (25 fr.) par jour pour y être admis. A la mort de sir Thomas, ses héritiers conservèrent peu de temps cette Bibliothèque, puis ils la vendirent, mais par parties. Si je ne me trompe, quatre ventes ont déjà été faites; la plus récente a eu lieu à Londres les 28 et 29 avril dernier; elle avait une certaine importance pour Corbeil, ainsi que le montre l'extrait du catalogue que je donne ci-dessous, avec les prix de vente de chaque N° et le chiffre de la commission que j'avais donnée.

N° 289. *Corbeil*. Registre des lettres, chartes..... concernant la justice de cette ville, Prévosté et Chastellenie de Corbeil, compilé par M^e Jehan de la Barre, Prévost de Corbeil (1607-1624).

Ms. du XVII^e siècle, de 813 pp. in folio, avec nombreuses gravures ajoutées par l'abbé Guiot.

Ce ms. provient évidemment de l'abbé Guiot. Il doit être le ms. original de l'ouvrage de de la Barre, qui n'a été imprimé qu'en 1647, mais avec beaucoup de notes et d'additions qu'on ne trouve pas dans l'imprimé. Cet ouvrage était d'un grand intérêt pour nous;

aussi j'avais donné commission jusqu'à 200 f. Il a été adjugé à 350 f.

Ce qui me console, c'est qu'il est revenu en France, ayant été acquis par un éminent bibliophile qui est aussi un des premiers membres fondateurs de notre société.

N° 520. Abbé Guiot. *Chants royaux sur l'immaculée conception* (1486-1604). Ms. XVIII^e siècle.

Manuscrit peu important pour nous parce que nous en avons l'imprimé. J'avais offert 25 f., il a été vendu 37 fr. 50.

N° 521. Guiot. *Bibliophylacum didascalium poëma.*

Désappropriation de la bibliothèque d'un ancien conservateur par J. A. Guiot. 1806 — in-4°, ms.

Offert 25 fr., adjugé à 32 fr. 50.

N° 522. *Bibliandrothèque de Corbeil*, par J. A. Guiot, avec gravures. Ms. in-4°.

J'avais offert 25 fr., ce N° a été poussé jusqu'à 105 fr.

En résumé, c'est le N° 289 qui doit nous inspirer plus de regrets, car, pour les trois autres, l'abbé Guiot les a reproduits dans ses manuscrits qui sont à la bibliothèque de Rouen, où il est facile d'aller les consulter.

A. DUFOUR.



Pinard, un enfant de Corbeil, qui s'était fait l'historien de son pays, a dit à plusieurs reprises dans ses ouvrages que la Révolution n'avait pas été sanglante à Corbeil, en ce sens qu'il ne s'y était produit aucune exécution capitale.

Cela est vrai, mais ce que Pinard ne dit pas (peut-être l'ignorait-il), c'est que les suspects qui étaient arrêtés à Corbeil étaient envoyés à Versailles d'où on les transférait à Paris ; ils passaient ensuite devant le *tribunal criminel révolutionnaire*, et l'on sait quelle était la suite de cette comparution.

Voici en effet quelques noms de gens de Corbeil, guillotins à Paris ; ces notes proviennent des Archives nationales ; à chaque nom, je donne la cote ; il y a donc là une authenticité hors de doute.

CHASSELOUP, Pierre François, 45 ans, armurier; exécuté le 29 thermidor an II, à la Barrière du trône, inhumé à Picpus. (Cote W. 420).

LEBAULT, J.-B. 30 ans. Exécuté le 6 floréal an II. (Cote W. 355).

MINET, Élizabeth. Exécutée le 28 prairial an II. (Cote W. 368).

LEPAGE, Louis Jean. Exécuté le 15 brumaire an II. (Cote W. 293).

LE SAGE, Claude, instituteur. Exécuté le 5 thermidor an II. (Cote W. 429).

Et si l'on voulait continuer la recherche, il est probable qu'on en trouverait d'autres.

Pour terminer cette chronique déjà longue, je demande la permission de consigner ici un souvenir peu ou pas connu, afin qu'il ne soit pas perdu.

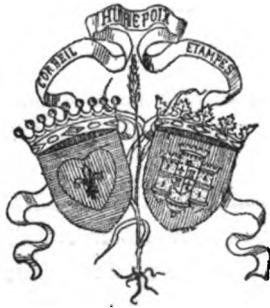
Le 2^me dimanche d'août 1851, M^r Morlot, Archevêque de Tours, et qui fut plus tard Archevêque de Paris, présida à Evry-sur-Seine la cérémonie de la translation des restes de Sainte Lucie, envoyés de Rome aux Dames de Sion, qui venaient d'établir à Grandbourg (commune d'Evry) une maison d'éducation pour les jeunes filles. Cette fondation était due à une dame charitable, M^me Revenaz, née Dupin, dont le prénom était Lucie; sa famille habite encore, à Evry, le domaine de Beauvoir.



BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE CORBEIL
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

10^e Année — 1904

1^{re} LIVRAISON



PARIS

ALPHONSE PICARD ET FILS, ÉDITEURS,

LIBRAIRES DES ARCHIVES NATIONALES ET DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Rue Bonaparte, 82

—
1904

99. — Catal. de la biblioth. de la C^{ien} des monuments historiques, par Perrault-Dabot. (Envoi du minist.). Un vol. in-8°.
100. — Expositions internat. par Ozenne et du Sommerard. Londres, 1874. France. (Envoi du minist.). Un vol. in-8°.

(A suivre).

ERRATUM

Dans le 2^me bulletin de 1903, la Chronique contenait un article sur l'ancien Prieuré de Saint-Guenault, tout de circonstance puisqu'il était alors livré aux démolisseurs.

Au cours de cet article, nous avons écrit, un peu à la hâte, les lignes suivantes (p. 147) :

« Ce fut en 1863, sous l'administration de M. Boyer, que la sous-préfecture abandonna l'ancien prieuré. Vingt ans après, en 1883, le tribunal alla occuper le nouveau palais de justice qui avait été édifié dans l'ancienne prairie de Saint-Jean. Vers la même époque, une prison cellulaire fut construite à côté du nouveau tribunal, ce qui entraîna la fermeture de l'antique église Saint-Guenault ».

Ces quelques lignes contiennent des erreurs de dates qui nous ont été signalées et que nous tenons à rectifier, tout en nous excusant d'avoir cru à la sûreté de renseignements qui cependant étaient erronés.

Aujourd'hui, mieux édifié, nous pouvons dire en toute sûreté que les mots *vingt ans après* ne s'appliquent pas au tribunal, mais à la prison, car c'est le 11 juin 1883 que les prisonniers quittèrent l'ancienne prison de Saint-Guenault pour être transférés dans la nouvelle prison cellulaire qui venait d'être construite dans la prairie Saint-Jean. Et ce n'est que quatre ans plus tard, le 17 octobre 1887, à l'issue de la messe du Saint-Esprit, qui se disait ce jour-là à l'occasion de la rentrée du tribunal, que celui-ci prit possession du nouveau palais de justice.

Voilà donc deux erreurs rectifiées, deux dates remises à leur place respective. Je remercie ceux qui me les ont signalées, en invoquant le vieux proverbe : *errare humanum*.

A. D.